

DÎNER D'ÉCHANGE

sur le thème :

**LES FORCES ARMÉES EN AFRIQUE:
MENACE OU RECOURS ?**

Mercredi 26 mars 2003

Composition de la commission :

Patrick DIKOUME, rapporteur,

Anne POMAREDE

Charles M'BA,



Introduction

Le constat est clair en Afrique que les forces armées, et les autres groupes de tous types sont de plus en plus présentes dans le champ de la politique. Cette situation est source d'instabilité et de conflits. Elle constitue un frein certain au développement de notre continent et à la construction de l'Etat de droit démocratique.

Aussi, devons-nous nous interroger sur le type, le format et le rôle des armées à construire sur le continent afin de répondre aux besoins de paix et de stabilité qui sont des conditions indispensables pour le développement : Quels sont donc les enjeux et les défis d'une armée nationale et républicaine dans le cas des Etats africains ?

I. LES ENJEUX ET DEFIS D'UNE ARMEE NATIONALE ET REPUBLICAINE

1. Définition d'une armée nationale et républicaine

Une armée est selon le dictionnaire Robert une réunion importante de troupes assemblées pour combattre. Cette notion qualifie des groupes de toute nature disposant de moyens de guerre et organisés dans ce but. Ainsi définie, l'armée caractérise un large éventail de groupes armés : armée régulière, milice, mercenaires ou autres.

Le dictionnaire Larousse définit une armée comme l'ensemble des forces militaires d'un Etat. Il se dégage l'idée de forces militaires issues des ce qui constitue un Etat, à savoir, un territoire, des hommes, une nation. L'armée nationale aura pour mission de protéger son Etat, d'assurer la défense nationale aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières.

L'armée nationale et républicaine sera à la fois en charge de la défense nationale, de la défense de la république et de ses institutions. Elle a ainsi pour mission de contribuer à protéger les libertés publiques. Je rappelle ici que pour nous, les libertés publiques s'entendent : la liberté d'aller et de venir, la liberté d'entreprendre, la liberté d'expression, la liberté d'association, ...

Une telle armée doit avoir en toute circonstance un comportement républicain : respectueux et déterminé par les valeurs républicaines c'est à dire les valeurs qui concourent à l'intérêt collectif et à sa protection. Elle doit être aux ordres et à la disposition de ceux qui sont en charge de l'Etat.

2. Enjeux et défis d'une armée nationale et républicaine

L'armée nationale constitue en elle-même un enjeu. Elle dispose de la force et des moyens militaires d'un Etat et de ce fait, elle peut être soumise à la tentation ou à la volonté de quelques-uns, de prendre son contrôle pour soumettre l'ensemble de la société.

L'armée nationale républicaine est confrontée à deux défis majeurs. Le premier défi relève de son existence. Il s'agit en effet pour elle d'avoir les moyens d'accomplir sa mission. C'est un défi pour convaincre le reste de la société de la nécessité de son existence, de son utilité et pour consolider son établissement en son sein. Ce défi c'est donc de convaincre les citoyens de lui donner des moyens (hommes, matériels...) de s'entretenir, de se maintenir en bon état et de se trouver en toutes circonstances au service du pays.



Le second défi majeur est pour l'armée nationale d'être moralement en mesure de faire face à sa mission notamment, dans des situations exceptionnelles, de s'auto-saisir pour défendre les institutions et la république y compris en se positionnant contre les citoyens eux-mêmes.

3. Enjeux et défis aujourd'hui en Afrique d'une armée nationale et républicaine

La tentation de disposer de la force pour parvenir à ses fins de pouvoir est très présente en Afrique. De ce fait, soumettre et prendre l'armée ou une partie de l'armée sous son contrôle est un enjeu majeur évident sur le continent. D'ailleurs, le nombre croissant de milices en tout genre est la traduction de l'idée qu'on ne peut être en sécurité et puissant que par les armes.

Pour les armées sur le continent, le défi est de défendre la république et ses institutions, d'avoir un comportement républicain dans un contexte où l'Etat républicain est lui-même très embryonnaire. Les manquements au comportement républicain d'un certain nombre de militaires conduisent nombre de citoyens à remettre en cause l'existence même des armées ou la nécessité de leur fournir des moyens importants qui pèsent sur les budgets des Etats.

Avoir des moyens en bon état et les mettre au service des citoyens peut aussi, dans le cas de l'Afrique, être une participation à la construction d'infrastructures, au désenclavement de régions, une assistance au service de santé dans des régions parfois isolées. On peut même envisager une participation active des militaires au développement social (formation, éducation dans les villages, ...).

II. LA CONSTRUCTION D'UNE ARMÉE NATIONALE ET REPUBLICAINE EN AFRIQUE

1. Les objectifs

L'objectif de créer une armée nationale républicaine répond à la nécessité de défendre et de protéger doublement l'intégrité nationale. Nous entendons par-là l'intégrité du territoire, l'intégrité physique et matérielle des personnes sur son sol et de ses citoyens, le respect et le maintien des autres institutions de l'Etat républicain ainsi que ses valeurs. Ce peut être aussi, par exemple, de protéger les libertés publiques.

Dans le cadre de la construction de l'Etat de droit en Afrique il importe de maintenir un certain équilibre entre les différentes institutions de l'Etat. L'armée et plus généralement les corps disposant de la force publique peuvent et doivent pouvoir y contribuer.

Dans des situations exceptionnelles de conflit, l'armée peut être amenée à s'interposer à l'intérieur de son territoire pour empêcher des affrontements entre différents groupes de la communauté nationale et pour imposer la paix.

L'armée nationale et républicaine doit aussi avoir pour objectif de contribuer à défendre sa propre intégrité c'est à dire sa capacité à assurer sa mission. Elle peut le faire par sa discipline et celle de ses membres, par son efficacité à maintenir son caractère opérationnel, et surtout par son action qui doit être en phase avec la volonté générale et emporter la reconnaissance de l'ensemble de la population.



2. La méthode : comment construire une armée nationale et républicaine ?

La représentativité et l'unité sont deux des lignes directrices de la construction d'une armée nationale et républicaine. Celle-ci doit être soumise aux lois et aux institutions de la république.

Il faut rechercher et veiller à la représentativité de l'armée. La composition de l'armée doit être l'objet d'un soin particulier dans le contexte Africain et dans le processus de construction de l'Etat. Il faut veiller à ce qu'aucun groupe de la population ne se sente menacé parce qu'il est exclu ou largement sous représenté à quelque niveau que ce soit dans l'armée. Toutes les régions du pays doivent se sentir concernées par la défense nationale.

Il importe de veiller à l'unité de l'armée en faisant en sorte que toutes les unités, y compris la garde présidentielle, obéissent à la même chaîne de commandement. Dans ce cadre, la garde présidentielle qui est l'objet de tant d'enjeux doit être vue uniquement comme un détachement de l'armée nationale affectée à une mission particulière : la protection des institutions incarnées par le chef de l'Etat.

Il faut éviter que les fidélités vis à vis du pouvoir politiques basées sur la l'appartenance familiale, tribale ou ethnique. De telles situations sont souvent à l'origine de ressentiments dans les autres groupes de la nation en construction.

3. Risques, limites et contraintes

Les risques les plus importants sont le détournement de l'armée ou sont auto-détournement qui pourrait faire de l'armée un électron libre et donc incontrôlable.

Un des cas de détournement courant est la création de garde présidentielle qui relève uniquement du président plutôt que de gardes républicaines qui sont soumises à l'état major des armées tout en assurant une mission particulière auprès du chef de l'Etat. Les risques encourus par les armées Africaines sont aussi leur détournement de leurs missions pour se mettre au service d'intérêts particuliers ou de puissances étrangères.

L'auto-détournement de l'armée intervient quand une partie de ce corps, le plus souvent des hauts gradés, agit en marge du cadre de droit pour son propre compte, pour défendre des intérêts qui lui sont propres.

Les risques auxquels sont soumis les armées en Afrique sont aussi financiers et matériels. Il convient de tout mettre en oeuvre afin d'éviter les risques de captation de rente et de leur gestion par les membres des forces armées.

Le fait pour des corps constitués d'être dépositaires de la force publique emporte des devoirs vis à vis du reste de la société : loyauté, probité, sens élevé de l'honneur et fidélité.

L'armée ne peut répondre qu'aux intérêts supérieurs de la nation. Ces intérêts sont définis et organisés par la constitution qui dans notre esprit ne peut être que républicaine. Cependant l'armée est placée sous l'autorité du pouvoir exécutif dans le strict respect de la loi. *Le contrôle de l'action des armées et plus généralement des corps disposant de la force publique est donc dévolu au pouvoir politique dans le cadre, les limites et des contraintes de la loi.*



Il convient cependant d'y associer des mécanismes de contrôle de l'armée par la société à travers ses représentants que sont les parlementaires. Ce dernier point suppose une avancée significative de l'Etat de droit et des institutions de représentation qui fonctionnent normalement. Ceci permettrait à la nation entière de maîtriser et d'organiser sa défense.

Quel rôle pour les organisations régionales dans les défenses nationales ?

Il faut entendre ici le rôle et les conséquences des actions entreprises sous le contrôle des organisations régionales ou sous régionales notamment en matière de gestion des conflits. Nous avons vu s'exprimer au cours des années quatre vingt dix la volonté des états Africains de contribuer à la résolution des conflits armés sur le continent par l'intervention des organisations régionales. L'un des aspects les plus visibles de cette volonté exprimée est le déploiement d'armées Africaines sur des territoires étrangers à des fins d'interposition et de maintien de la paix.

Ces opérations imposent pour les armées en Afrique de repenser leur organisation, leur format et les moyens dont elles disposent pour leur permettre de remplir ces mission avec efficacité. Ces missions sur des territoires étrangers emportent comme conséquences que les armées Africaines reçoivent des formations spécifiques et qu'elles soient particulièrement attentives à leur comportement, à leur discipline et au respect des droits humains.

Cette gestion de la relation internationale avec de nouvelles contraintes, un environnement différent et un commandement inhabituel, doit avoir des répercussions sur le plan national. Ainsi nous pouvons souhaiter que ces opérations internationales rendent les armées Africaines plus respectueuses de la légalité, de la légitimité et de l'Etat de droit.

Conclusion

L'instabilité et les trop nombreuses situations de conflit constituent un lourd handicap pour le développement de l'Afrique et pour la construction de l'état de droit démocratique. Pour relever **le défi de la paix** et de la sécurité, notre continent l'Afrique a un grand besoin d'armées nationales et républicaines comme un outil de stabilité.

Pour ne pas être perçues comme une menace, l'armée et plus généralement l'ensemble des corps dépositaires de la force publique doivent par leur action traduire leur engagement au service du développement et du renforcement de la nation. Cette action s'entend sous le contrôle du pouvoir politique et dans le respect de l'Etat de droit et de la légitimité.

Que l'armée soit appelée à jouer le rôle **recours**, de garant de la société et de l'Etat de droit demande une formation et une imprégnation particulières de ses membres aux valeurs de la république. Ces valeurs doivent émerger de la société toute entière et être transmises aux membres de cette institution.